



Commune de La Chapelle Neuve  
14, rue Principale  
56500 La Chapelle Neuve  
☎ : 02 97 27 20 04

Mail : [mairie.la.chapelle.neuve@wanadoo.fr](mailto:mairie.la.chapelle.neuve@wanadoo.fr)

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE ANNEE 2025

### Remarques importantes

- 1) Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901
- 2) Les demandes de subvention communale devront être adressées à la Mairie avant **le 17 Janvier 2025.**  
**Toutes les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte.**
- 3) Fournir impérativement le RIB de l'association.
- 4) **ATTENTION : Toute demande incomplète ou dossier mal complété aura une pénalité sur la somme accordée de 10 %.**

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée du dossier en Mairie :

Montant de la subvention demandée par l'association :

Montant de la subvention N-1 :

Décision du conseil municipal :

Nom de l'association : .....

Adresse du siège : .....

Adresse mail : .....

Composition du bureau (si plus écrire sur feuille libre)

	Adresse	Téléphone	Portable	e-mail
Président(e)				
Vice- président(e)				
Secrétaire				
Trésorier(e)				

## Activités de l'association

Type :

.....  
.....

Fréquence :

.....  
.....

Durée :

.....  
.....

### Montant des cotisations (adhésions)

.....  
.....

### Réalisation de l'année écoulée (2024)

.....  
.....  
.....  
.....

### Projet de l'année en cours ( si plus écrire sur feuille libre)

Manifestation	Date	Lieu

### Moyens humains de l'association

- Bénévoles : .....
- Nombre d'adhérents : .....

	De La Chapelle Neuve	Hors commune	Total
Enfants			
Adultes			
Total			
Nombre licenciés			

## Compte rendu financier de l'année 2024

Dépenses		Recettes	
Déficit au (à justifier) Reste à payer		Reste à recouvrer Solde au	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Frais des licences ou de cotisations		Produit des licences ou cotisations	
Frais de personnel (entraîneur, autre encadrant) et frais de formation			
Transport et déplacement nécessité par l'activité de l'association			
Documentation et frais généraux (assurances, affranchissement, téléphone ...)			
Loyer et charge locatives			
Matériel			
Autres charges		Autres ressources	
Manifestations festives		Produit des fêtes	
Publicité		Subvention communale	
Charges diverses (à préciser)		Intérêts	
		Ressources diverses (à préciser)	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Montant des comptes courants, des livrets et des espèces au 31/12/24 :**

### Budget prévisionnel de l'association

Dépenses		Recettes	
Déficit au (à justifier) Reste à payer		Reste à recouvrer Solde au	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Frais de licence ou de cotisation		Produit des licences ou cotisation	
Frais de personnel (entraîneur, autre encadrant) et frais de formation			
Transport et déplacement nécessité par l'activité de l'association			
Documentation et frais généraux (assurances, affranchissement, téléphone ...)			
Loyer et charge locatives			
Matériel			
Autres charges		Autres ressources	
Manifestations festives		Produit des fêtes	
Publicité		Subvention communale	
Charges diverses (à préciser)		Ressources diverses (à préciser)	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	



## Lettre de demande de subvention et attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) ..... représentant(e) de  
l'association .....  
en qualité de .....

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exacte et sincères les informations du présent dossier
- Demande une subvention de ..... €
- S'engage à respecter les dispositions réglementaires générales s'appliquant au domaine des subventions publiques
- Prend acte du fait qu'en cas de non respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Mairie de La Chapelle Neuve.

Faite le ..... à .....

Signature

### **Attention**

*Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.  
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*